
L'ANNÉE POLITIQUE

**Chronique politique 2012 : Entre insécurité
et émergence d'un modèle de gouvernance**

*Alain Antil**

Oltre les problèmes maliens et leurs répercussions sur la Mauritanie, le pays aura été marqué, en 2012, par l'accident du président Mohamed Ould Abdel Aziz dans lequel il a failli perdre la vie. La version officielle rapidement livrée aux médias, abracadabrantesque, n'a jamais vraiment réussi à s'imposer. Le président, qui rentrait de week-end le 13 octobre au soir de sa région natale (Inchiri) était au volant d'un véhicule et il roulait assez vite, à tel point qu'il aurait distancé les véhicules de son escorte. A 40 kilomètres de Nouakchott, un élément de l'armée stationné dans la localité de Tweila aurait tenté d'arrêter le véhicule qui roulait à vive allure. Le président aurait refusé d'obtempérer car le militaire stationnait avec un véhicule privé. Le lieutenant El Hadj Ould Hamoudy Ould Hmeida, qui n'était pas en service au moment des faits, affirme avoir pris en chasse le véhicule conduit par le président et fait feu en blessant grièvement son conducteur.

Le président a immédiatement été opéré à Nouakchott par un chirurgien de l'armée et fait une brève déclaration à la télévision mauritanienne. Il a donné des instructions pour que le tireur ne soit pas inquiété. Il a été évacué ensuite en France dans la nuit par un avion médicalisé mis à disposition par Paris, il a été suivi d'abord à l'hôpital militaire de Percy-Clamart en région parisienne, puis est allé dans une clinique niçoise. Sa convalescence a duré plusieurs semaines et il est finalement rentré le 24 novembre, pour quelques jours, avant de repartir à Paris le 30 puis de revenir le 14 décembre.

La version officielle a suscité un large scepticisme à Nouakchott, ce « malheureux concours de circonstances » du soldat en week-end qui poursuit une voiture suspecte à la tombée de la nuit à l'entrée de Nouakchott, version officielle confirmée par le militaire se confondant en excuses lors d'une émission sur la télévision mauritanienne (TVM)¹, une prestation qualifiée de « mauvais théâtre » par de nombreux spectateurs, ne parvenait pas à convaincre. Ville de rumeurs, la capitale mauritanienne voyait rapidement circuler trois autres versions, qui selon plusieurs interlocuteurs², pouvaient être déclinées chacune en une multitude de variantes plus ou moins élaborées et/ou cocasses. La première évoquait une sombre mutinerie voire une tentative erratique de coup d'État, la seconde une tentative d'assassinat perpétrée par des salafistes-jihadistes, AQMI

* Chercheur à l'Institut français des relations internationales (Ifri).

1. Cf. *Sahara Medias* : « L'officier qui a tiré sur le président Aziz raconte... », 22 octobre 2012.

2. Entretiens réalisés à Nouakchott en novembre 2012.

ayant à plusieurs reprises parlé de Mohamed Ould Abdel Aziz comme d'une cible, la troisième était d'ordre privée et résolument vaudevillesque, parlant de la vengeance d'une maîtresse outragée ou du coup de sang d'un mari trompé. Au-delà de l'anecdote et des différentes projections afférentes à ces multiples versions alternatives, « l'accident présidentiel » est un objet politique pour au moins deux raisons.

D'une part, l'accident allait alimenter la critique toujours plus virulente d'une partie de l'opposition, en particulier des partis politiques regroupés autour de la plate-forme d'opposition appelée Coordination de l'opposition démocratique (COD)³. Dans un premier temps, les leaders de cette plate-forme ont manifesté leur solidarité avec le président et n'ont pas souhaité exploiter la situation politique en mettant en doute la version officielle des autorités. Cependant, les leaders de la COD se sont aperçus que les autorités avaient menti sur la gravité de la blessure présidentielle (parlant de simples égratignures) et que la longue convalescence s'apparentait de plus en plus à une vacance de pouvoir. Les mêmes s'interrogent sur l'éventuelle incapacité physique de Mohamed Ould Abdel Aziz à pouvoir diriger le pays. Ils tentent de promouvoir l'idée d'une transition pour « combler le vide institutionnel »⁴. Cette proposition ne procède pas de l'opportunisme, puisque non seulement le président est dans un état de santé que ses concitoyens ignorent, il n'est plus dans le pays, personne n'est vraiment désigné pour diriger l'intérim (même si les autorités affirment que le président est en contact étroit et quotidien avec son premier ministre et avec le chef de l'État major de l'armée et donc qu'il n'y a pas d'intérim) alors même que cette « vacance⁵ » se déroule dans une situation institutionnelle exceptionnelle puisque que le cycle d'élections qui devait se dérouler en 2011 (législatives, municipales et renouvellement d'un tiers du Sénat) n'a toujours pas eu lieu. « Qui gouverne la Mauritanie ? »⁶, demandent des manifestants à Nouakchott à la fin octobre 2012. Pourtant, si l'opposition était effectivement en droit de s'interroger et de demander des comptes, les outrances verbales ont été contre-productives. En effet, la COD demandait ni plus ni moins la démission du président pour incapacité sur la foi d'informations fausses, considérées par beaucoup comme savamment distillées par le camp présidentiel⁷.

3. Cette plate-forme, qui regroupe une douzaine de partis, a longtemps espéré l'application intégrale des Accords de Dakar (Antil 2010) et, face aux atermoiements de l'exécutif mauritanien, s'est peu à peu radicalisée en dénonçant le caractère illégitime de la présence de Mohamed Ould Abdel Aziz au pouvoir. Face à ce pôle, d'autres partis comme El Wiam, Sawab, ou l'APP, regroupés sous l'expression « opposition dialoguiste » s'inscrivaient dans une opposition plus conciliante vis-à-vis du président de la république.

4. Cf. *Xinhua* : « Mauritanie : l'opposition prône une transition consensuelle pour combler 'le vide institutionnel' », 2 novembre 2012 ou *Al Akhbar* : « Ould Maouloud pour une transition dans l'urgence », 2 novembre 2012.

5. Les rumeurs sur les possibles personnes pouvant diriger la transition circulent alors, en particulier dans la presse. Cf. notamment *L'Authetique* : « Ould Mohamed Laghdaf - Ould Mohamed Lemine : A qui la faveur des suffrages ? » 4 novembre 2012.

6. *Al Akhbar* : « Qui gouverne la Mauritanie ? Se posent les jeunes du 25 février », 18 octobre 2012.

7. Selon plusieurs interlocuteurs, notamment journalistes, interviewés à Nouakchott en novembre 2012.

D'autre part, la deuxième raison est que, compte tenu de la concentration inédite du pouvoir autour du président dans la Mauritanie de Mohamed Ould Abdel Aziz, l'absence de ce personnage est effectivement dommageable pour le pays. Un acteur de la vie économique⁸ nous expliquait que pendant les 40 jours d'absence du président, aucune décision économique importante (attribution d'un marché public, investissement d'une société étrangère...) n'avait été prise et que le niveau des affaires avait atteint une sorte d'étiage.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur les questions sécuritaires, dans cette année de troubles d'un des voisins de la Mauritanie et nous tenterons, dans un deuxième temps, d'éclairer, à travers différents linéaments, un peu plus ce « centralisme présidentiel » et surtout le mode de gouvernance qui émerge des années Abdel Aziz.

I - La sécurité : l'année de l'intranquillité

La proximité du foyer de tension malien a indéniablement eu un impact sur la Mauritanie, comme le démontreront certains nombres d'événements. Cependant, il n'est pas inintéressant de s'interroger sur les conséquences de la position de Nouakchott vis-à-vis de ce conflit.

La Mauritanie concernée par le conflit malien

AQMI revendique le 13 janvier 2012 l'enlèvement d'un gendarme mauritanien. Le rapt s'était déroulé au début du mois de décembre 2011, dans la localité d'Adel Bagrou, localité frontalière avec le Mali qui se trouve à l'extrémité sud-est du pays. Pour relâcher le gendarme Ely Ould Moctar, AQMI exige la libération de deux de ses membres détenus en Mauritanie, sans plus de précision sur leur identité, et la promesse que le gendarme ne soit pas réintégré dans la gendarmerie. AQMI souligne, dans le communiqué envoyé à un média mauritanien, qu'il serait difficilement compréhensible que le gouvernement mauritanien ne réalise pas cet échange alors qu'il l'avait fait pour les trois otages espagnols⁹. Cette dernière phrase est assez habile politiquement car Mohamed Ould Abdel Aziz a, à plusieurs reprises, déclaré ne pas vouloir négocier avec des terroristes. La libération d'Ely Ould Moctar, intervenue dans la nuit du 8 au 9 mars 2012, se fera finalement en échange de la libération d'Abderrahmane Ould Meddou¹⁰, qui avait été condamné pour l'enlèvement quelques années auparavant, d'un couple d'Italiens sur le territoire mauritanien.

La Mauritanie a en effet été souvent partie prenante de ces problématiques de libération d'otages, ainsi, en juillet 2012, le Mouvement pour l'Unité du Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) libérait trois otages européens qu'il détenait depuis leur enlèvement fin 2011 dans un des camps du Polisario près de la localité algérienne de Tindouf. Le MUJAO aurait obtenu des rançons¹¹ et

8. Expert comptable, interviewé en novembre 2012 à Nouakchott.

9. Lors des négociations concernant les trois otages espagnols, enlevés entre Nouakchott et Nouadhibou le 29 novembre 2009, la Mauritanie avait effectivement remis le 17 août 2010 aux autorités maliennes (qui l'avaient ensuite libéré) Sid'Ahmed Ould Hamma, dit « Omar le Sahraoui », le cerveau de l'enlèvement.

10. Cf. *Allafrica* : « Mauritanie : Ely Ould Moctar est libre », 10 mars 2012.

11. De 2 à 5 millions d'euros par otage selon les sources.

au minimum la libération d'un homme détenu en Mauritanie¹², un sahraoui, Memine Ould Oufkir¹³. La Mauritanie a donc libéré un prisonnier dans le cadre d'une négociation pour la libération d'otages¹⁴ après avoir fortement critiqué le Mali en février 2010 lorsque Bamako l'avait fait pour Pierre Camatte¹⁵. A l'époque, l'ambassadeur mauritanien à Bamako avait même été rappelé. C'est le MUJAO qui revendiquera, fin novembre 2012, l'enlèvement d'un français de 61 ans Gilberto Rodriguez Léal. L'action s'est déroulée au Mali à proximité de la localité de Diéma, à l'est de Kayes, près de la frontière de la Mauritanie, pays par lequel il avait auparavant transité¹⁶.

Entraînée dans les négociations de libération d'otages, la Mauritanie connaît également, comme les autres voisins du Mali, un afflux de réfugié dès février 2012. A la fin février¹⁷, on compte 195 000 personnes ayant fuit le Nord-Mali, dont 100 000 dans des pays voisins principalement vers la Mauritanie (36 964), le Niger (35 509), le Burkina Faso (21 653) et l'Algérie (5 000). En Mauritanie, il arrivait, selon une représentante de Médecins sans Frontières¹⁸, en moyenne 500 à 1 000 personnes par jour durant le mois de février, un camp de réfugiés a été mis sur pied conjointement par le HCR et les autorités mauritaniennes dans la zone de Fassala-Néré, à l'extrémité sud-est du pays. Le camp de M'Bera, compte 56 000 réfugiés à la mi-avril¹⁹ et culmine à 75 000 personnes à la fin 2012 début 2013. Les autorités mauritaniennes craignent alors des incursions d'éléments d'AQMI sur leur territoire en raison de ce flux de réfugiés²⁰. Autre problème à gérer pour l'État mauritanien, les populations de l'Est de la Mauritanie et en particulier les éleveurs, sont à l'époque durement éprouvés par la sécheresse, certains ont perdu la moitié de leur troupeau et il est alors à craindre qu'ils voient d'un très mauvais œil que l'aide internationale arrive massivement pour les réfugiés et non pour eux²¹.

La Mauritanie est également concernée par la circulation des armes. Début novembre, un officier mauritanien et d'autres militaires auraient été arrêtés et

12. Cf. *Atlasinfo.fr* : « Le Polisario perd un important soutien européen », 30 juillet 2012, et *AFP* : « Nord-Mali : 3 Européens relâchés contre la libération d'au moins un islamiste », 19 juillet 2012.

13. Il avait été arrêté fin 2011 par les autorités mauritaniennes pour sa participation à l'enlèvement des trois otages de Tindouf.

14. Après Oumar Sahraoui échangé contre les espagnols enlevés en novembre 2009 et Abderrahmane Ould Imedou libéré en contrepartie du gendarme Ely Ould Moctar kidnappé dans une localité non loin de la frontière malienne en décembre 2011.

15. Cf. *France 24* : « Alger et Nouakchott dénoncent les conditions de la libération de Pierre Camatte », 25 février 2010.

16. Cf. *AFP* : « Le groupe islamiste Mujao revendique l'enlèvement d'un Français au Mali », 22 novembre 2012.

17. Cf. entre autres, *AFP* : « Mali : 126 400 déplacés et réfugiés par les combats entre l'armée et la rébellion », 25 février 2012, *Jeune Afrique/AFP* : « Crise au Nord-Mali : les déplacés seraient au moins 206 000, selon Ocha », 23 février 2012.

18. Entretien réalisé à Nouakchott en mars 2012.

19. Chiffre fourni par les Nations Unies.

20. Cf. entretien avec Isselmou Ould Mustapha, journaliste mauritanien spécialiste des questions de sécurité.

21. Cf. Entretien réalisé avec une représentante de Médecins sans Frontières, *op. cit.*

transférés à Nouakchott dans le cadre d'une enquête sur un trafic d'armes²². Quelques semaines plus tard, les autorités mauritaniennes démantelaient trafic d'armes à destination du Mali dans lequel des militaires mauritaniens semblaient impliqués²³. La Mauritanie a été, lors de chaque rébellion au nord Mali, l'une des voies d'acheminement d'armes et/ou de munitions pour le conflit²⁴. Quelques mois plus tôt, le 14 juin, l'armée mauritanienne avait saisi 300 kilos d'explosifs²⁵ et des détonateurs en interceptant un groupe de contrebandiers. Ces armes venaient de Libye. Comme au Mali et dans d'autres pays de la zone, les militaires jouent parfois un rôle actif dans ce trafic. Outre les armes, la Mauritanie est un espace de circulation d'essence de contrebande et de haschich marocain.

La Mauritanie impliquée dans le conflit malien

Nouakchott ne peut se désintéresser des remugles politico-militaires de son voisin malien. Concerné par la menace jihadiste, par la circulation des armes, par l'afflux des réfugiés, la Mauritanie est accusée par Bamako de ne pas rester neutre dans le conflit.

Nouakchott ne peut se désintéresser de cet espace d'incertitudes qu'est le Nord Mali en raison des risques et de certains liens sociologiques. On compte par exemple, tant dans les rangs du MUJAO que ceux d'AQMI, plusieurs dizaines (peut-être davantage) de ressortissants mauritaniens. Fin novembre 2012, AQMI a annoncé que le mauritanien Mohamed Lemine Ould Hacen (alias Abdallah al-Chinguetti) remplaçait désormais Yahya Abou el Amman à la tête de la *katiba* (unité combattante) Al-Fourqane (ou Al Vourghan), basée dans la région de Tombouctou. C'est l'unité d'AQMI qui compte le plus de mauritaniens et qui a été le plus fréquemment en confrontation avec l'armée mauritanienne. Les heurts à répétition proviennent de la position de ce groupe terroriste sur la frontière mauritano-malienne. C'est la première fois qu'un non algérien accède au commandement d'une *katiba*²⁶ d'AQMI, les Mauritaniens qui s'étaient élevés dans la hiérarchie étaient jusqu'alors cantonnés au rôle de théologiens. Cette nomination était en mesure de renforcer l'attractivité d'AQMI en direction de nouvelles recrues mauritaniennes.

Outre l'engagement de ressortissants mauritaniens dans certains mouvements engagés dans le conflit, il existe une proximité sociologique entre les populations arabes de l'Azawad et les ensembles tribaux maures. Des représentants de certains ensembles arabes du Nord-Mali font des allers-retours fréquents à Nouakchott. Ainsi, le 3 juin, s'est tenue à N'Beiguet Lahwach²⁷ une grande réunion des notables arabes du Nord-Mali. Lors de cette réunion,

22. Cf. *Taqadoumy* : « Arrestation d'un officier de l'armée, accusé de trafic d'armes et des munitions », novembre 2012.

23. Cf. *Magharebia* : « La Mauritanie fait échouer une tentative de trafic d'armes au Mali », 10 janvier 2013.

24. Cf. Notamment, sur la circulation des armes dans le pays (Pézar et Glatz, 2010).

25. Cf. *Magharebia* : « La Mauritanie veut éradiquer le terrorisme », 7 juin 2012.

26. Ce groupe est régulièrement présenté comme une *seriya* et non une *katiba*. Une *seriya*, est l'une des unités qui compose une *katiba*.

27. Ville nouvelle mauritanienne est située à 1 400 kilomètres à l'est de Nouakchott, à la frontière du Mali, au nord-Est des villes de Néma et Walata.

destinée à trouver des positions communes²⁸, les participants ont déploré le fait que Tombouctou était occupée par des non-arabes, et que les Arabes devaient « porter les armes pour conserver leur position historique dans la région de l'Azawad », ce qui passe par l'obtention d'armes et de moyens logistiques pour armer les tribus arabes. Cette réunion semble avoir été soutenue par la Mauritanie, même si les autorités mauritaniennes n'étaient pas représentées officiellement. A partir du deuxième semestre 2012, le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA²⁹) dispose d'une présence permanente à Nouakchott, les autorités mauritaniennes s'appuient notamment sur cette communauté pour disposer des renseignements les plus fiables et les plus actualisés sur la situation au Nord-Mali, sur la positions et la circulation des différents mouvements salafistes-jihadistes, sur d'éventuelles infiltrations du camp de M'Bera.

La proximité affichée de Nouakchott avec le mouvement touareg MNLA³⁰ ne peut évidemment pas s'expliquer par la même proximité « sociologique ». Pomme de discorde avec le Mali voisin, cette proximité se matérialise par la présence à Nouakchott de plusieurs porte-parole de ce mouvement qui combat l'armée malienne. Cette proximité témoigne-t-elle d'un soutien financier ou militaire, bref d'un parrainage mouvement par Nouakchott ? Les témoignages recueillis à Nouakchott³¹ sont assez contradictoires.

Pour les uns cela ne fait aucun doute, l'alliance s'est réalisée pour plusieurs raisons, la Mauritanie pensait que ce mouvement, plus puissant initialement que les mouvement salafistes-jihadistes, pourrait combattre efficacement AQMI une fois que l'armée malienne serait vaincue, que ce soutien procédait également d'une réponse logique à un État malien qui a continuellement joué double jeu avec la Mauritanie concernant AQMI. Les autorités maliennes ont en effet toléré pendant 10 ans sur leur territoire un mouvement (AQMI) qui a régulièrement attaqué le territoire mauritanien.

Pour d'autre, l'affichage de la proximité avec le MNLA ne s'est pas traduit par un soutien financier ou militaire. D'ailleurs, les portes paroles du MNLA à Nouakchott ne semblent pas avoir bénéficié d'aménité particulière (hormis leur liberté de parole) de la part des autorités mauritaniennes : pas de locaux mis à disposition, pas de voitures pour les leaders, pas d'hôtels cinq étoiles...

Pour beaucoup, la politique d'affichage du soutien au MNLA a été une vraie erreur politique du pouvoir. Le MNLA s'est révélé être un mouvement aux capacités militaires beaucoup plus faibles que prévu. Cette fragilité s'est traduite sur le terrain par son expulsion progressive des principales villes qu'il contrôlait par les autres mouvements, à partir de juin 2012. En janvier 2013, des combattants du MNLA chassés par Ansar Dine, se réfugiaient sur le territoire mauritanien³². Dans ces conditions, le mouvement n'a pas pu « nettoyer » le Nord Mali d'AQMI comme Nouakchott l'espérait. Enfin, le soutien, même

28. Cf. *APA* : « L'Azawad au menu d'une réunion en Mauritanie des Arabes du Mali », 3 juin 2012.

29. Ex *Front de libération nationale de l'Azawad* (FLNA).

30. Mouvement national de libération de l'Azawad.

31. Lors de séjours à Nouakchott en mars 2012, novembre 2012 et juin 2013. Les quelques lignes qui suivent reflètent la teneur des entretiens réalisés pendant ces trois séjours.

32. Cf. *Sahara Médias* : « La Mauritanie autorise les combattants du MNLA à entrer sur son territoire après avoir remis leurs armes », 5 janvier 2013.

symbolique à un mouvement rebelle ne sera pas facilement oublié par les maliens³³, qui pourraient évidemment, un jour soutenir un mouvement rebelle mauritanien. C'est cette crainte qu'exprimait l'un des leaders de l'opposition, Mohamed Ould Maouloud³⁴, critiquant la politique mauritanienne dans un entretien³⁵ à un journal mauritanien. Certains n'ont pas manqué de lier ce soutien à l'événement tragique survenu au début du mois de septembre 2012.

Dans la nuit du 8 au 9 septembre, l'armée malienne a tué une quinzaine de personnes³⁶ dans une localité qui se trouve au nord de la ville de Ségou³⁷. Ces personnes étaient membres d'un mouvement religieux (le *tabligh*) et ont refusé, selon la version des autorités maliennes, d'obtempérer quand les militaires maliens leur ont demandé d'arrêter leur véhicule. Ces personnes, selon les différentes sources, ne portaient pas d'armes. Une grande majorité d'entre eux étaient de nationalité mauritanienne, des prédicateurs du *tabligh* qui se rendaient à une grande réunion au Mali. Ils étaient originaires de l'Est de la Mauritanie. D'autres personnes issues de ce mouvement auraient subi des tracasseries dans la même zone. Le 10 septembre, le gouvernement malien³⁸ dépêche son ministre des affaires étrangères à Nouakchott pour présenter ses condoléances³⁹ à la Mauritanie, tandis qu'une manifestation à Nouakchott réclame l'ouverture d'une enquête. Le 11 septembre, le président Mohamed Ould Abdelaziz reçoit une délégation des dirigeants de ce mouvement religieux et leur présente ses condoléances, preuve de l'importance qu'il accorde à cette affaire. Beaucoup en Mauritanie interprètent cet assassinat contre une vengeance de l'armée malienne contre la Mauritanie.

Le président Mohamed Ould Abdel Aziz refusera, à plusieurs reprises, notamment en août et décembre 2012⁴⁰, de promettre une implication des militaires mauritaniens dans une intervention au Mali car l'armée avait déjà assez la tâche très lourde de sécuriser les frontières du pays. Début janvier 2013,

33. A Bamako, beaucoup ont analysé ce soutien comme une alliance des « blancs » (arabo-berbères) contre les « noirs ».

34. Qui dirige l'Union des forces de progrès (UFP).

35. Cf. *Quotidien de Nouakchott* : « Mohamed Ould Maouloud ; président de l'UFP : Le pouvoir de Ould Abdel Aziz a détruit les ponts de confiance millénaires entre le peuple malien et le peuple mauritanien... », 29 août 2012.

36. Cf. *AFP* : « Mali : l'armée tue 16 membres présumés d'une secte islamiste », 9 septembre 2012.

37. Donc proche de la frontière mauritanienne et de la limite de la zone contrôlée par les services de sécurité maliens à cette époque.

38. Cf. *PANA* : « Le gouvernement malien regrette la mort de prédicateurs maliens et mauritaniens tués par l'armée », 10 septembre 2012.

39. Cf. *PANA* : « Le ministre malien des Affaires étrangères à Nouakchott », 10 septembre 2012.

40. Cf. notamment cet extrait d'interview : « Pourquoi la Mauritanie ne veut-elle pas s'engager militairement dans le Nord-Mali ? Parce que nous n'aimons pas faire la guerre. Dans le passé, nous sommes intervenus ponctuellement dans le Nord-Mali, mais c'était uniquement pour sécuriser notre territoire. Ce n'était pas par plaisir que nous franchissions nos frontières et perdions des hommes. Le Mali est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). C'est à elle de régler ce problème. », in *Jeune Afrique* : « Mauritanie - Ould Abdelaziz : Je n'ai jamais redouté de coup d'État », 17 décembre 2012.

après une brève rencontre à Abu Dhabi⁴¹ avec le président français François Hollande⁴², en marge d'un sommet international, Mohamed Ould Abdel Aziz déclarait que le pays était prêt à s'associer à une force onusienne.

II - La gouvernance selon Abdel Aziz, un changement de paradigme ?

« Je crois que ce président veut réellement moderniser le pays, qu'il est sincère, mais qu'il n'a pas tous les outils politiques et intellectuels pour concevoir et mettre en œuvre une modernisation, il y a donc des signes, des éléments, des tendances, qui côtoient malheureusement des modes de gouvernance plus classiques d'autoritarisme, d'accumulation primitive... »

C'est en substance ce que nous peignait, début 2012, un haut fonctionnaire mauritanien sur la situation du pays, brossant le tableau d'une modernisation erratique, claudicante et hoquetante.

De la modernisation

Depuis son arrivée au pouvoir, le président Mohamed Ould Abdel Aziz s'affiche volontiers en président moderniste qui veut transformer le pays. Ses réussites les plus évidentes sont l'accélération de la construction de routes⁴³ et l'amélioration des conditions de vie, à Nouakchott et Nouadhibou particulièrement, de citoyens qui se trouvent dans les « quartiers périphériques », expression qui désigne des quartiers sous-intégrés. L'amélioration est passée par la régularisation foncière⁴⁴ d'une partie importante des habitants de ces quartiers ainsi que par l'extension des réseaux de distribution d'électricité. D'autres manifestations de ces efforts sont le règlement, ou tout du moins l'amélioration, de ces deux problèmes récurrents à Nouakchott que sont la distribution de l'eau et la couverture de la ville en électricité, qui se sont toutes les deux notablement améliorées depuis 2009. Selon Gilles Lainé⁴⁵, le secteur de l'électricité a en effet fait figure de priorité des premières années Abdel Aziz,

41. Cf. *Jeune Afrique* : « Mohamed Ould Abdelaziz revient sur sa décision de ne pas engager la Mauritanie au Nord-Mali », 15 janvier 2013.

42. Quelques jours plus tôt, le 6 janvier, le premier ministre malien Django Sissoko s'était rendu à Nouakchott pour rencontrer le président Mohamed Ould Abdel Aziz et lui transmettre un message du président malien Dioncounda Traoré demandant à la Mauritanie de davantage s'impliquer dans la résolution de la crise malienne. Cf. *AFP* : « Crise malienne: Bamako souhaite un engagement plus fort de la Mauritanie », 6 janvier 2013.

43. Certains observateurs soulignent toutefois qu'il y a de nombreux problèmes de détournements concernant les chantiers des routes à l'intérieur du pays, les entreprises qui ne sont plus payées arrêtent les travaux, tout cela engendre des retards.

44. Les habitants ne peuvent évidemment pas améliorer leur habitation tant qu'ils n'ont pas la certitude que le terrain leur appartient.

45. Chef du bureau de l'AFD à Nouakchott, entretien réalisé en février 2012, à Nouakchott.

cette démarche a été en particulier soutenue par le FMI et la Banque Islamique de Développement⁴⁶.

Cette boulimie de chantiers s'appuie aussi sur une transformation de l'économie mauritanienne qui est passée, comme le démontre l'anthropologue Mohamed Fall Ould Bah⁴⁷ (2012), d'une « économie d'endettement » largement subventionnée par les aides, à une économie minière, et à l'accroissement notable du PIB qui lui est consécutive. Le pays connaît ces dernières années un véritable afflux d'investisseurs miniers : Kinross Gold Corporation (or), Xtrata (fer), Mauritanian Copper Mines⁴⁸ (cuivre et or). Outre les produits déjà exploités, la Mauritanie dispose de ressources prouvées de phosphate à Bophal (sur le fleuve Sénégal) et d'indices de présence de cobalt, d'uranium, de terres rares, de houille, de diamants, de manganèse et de fluorine⁴⁹. Au 12 juin 2012, le pays comptait 276 permis de prospection de différents minéraux. Par deux fois, en novembre 2010 et octobre 2012⁵⁰, la Mauritanie a organisé une foire à Nouakchott pour attirer les investisseurs (« Mauritanides » 2010 et 2012). De récentes découvertes de gaz permettront également au pays, à travers des centrales électriques⁵¹ au gaz qui devraient être construites dans les prochaines années, à alimenter en électricité ce secteur minier florissant et même à exporter de l'énergie vers ses voisins, notamment le Sénégal et le Mali.

L'État mauritanien tente d'accompagner la transformation minière du pays par un effort en matière d'éducation. Ainsi, une école des mines pour former des ingénieurs⁵² est prévue, soutenue financièrement par certains des investisseurs, comme Kinross. L'école polytechnique de Montréal est partenaire de ce projet, qui viendra compléter l'offre d'éducation dans le domaine minier du centre de formation technique et professionnel de Zouérat. Ce centre forme aux métiers de la mine aux niveaux Certificat d'aptitude professionnel, Bac Technique et Bac Technique supérieur. Il formait auparavant essentiellement pour les besoins de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM).

La lutte contre la corruption est l'un des chantiers annoncés de la gouvernance Abdel Aziz. Cependant, les autorités ne semblent combattre que certaines formes de corruption. Elles luttent d'abord contre la corruption des fonctionnaires, les détournements de caisses, les avantages (ainsi, le parc automobile des différents ministères a-t-il été considérablement réduit). L'arrestation de Mohamed Lemine Ould Dadde⁵³ en 2010, suite à une enquête de l'IGE (Inspection

46. Cette dernière institution appuie en particulier la société nationale d'électricité (SOMELEC).

47. Directeur du Centre de recherches sahariennes (RESA), Nouakchott.

48. Filière (80 %) de la société *First Quantum Minerals Limited*.

49. Cf. l'intervention de Taleb Ould Abdi Vall à l'Ifri, Paris, le 6 février 2013, lors de la conférence *Les ressources naturelles en Mauritanie : opportunités et défis*.

50. Entretien avec Mohamed Yahya Ould Hamoudy, Directeur de la police des mines de Mauritanie, réalisé à Nouakchott en novembre 2012.

51. Cf. notamment *AFP* : « Mauritanie: Wärtsilä va construire une centrale à Nouakchott », 30 octobre 2012.

52. Entretien avec Gilles Lainé, *op. cit.*

53. Commissaire aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile, Mohamed Lemine Ould Dadde, avait rang de ministre. Poursuivi par la justice pour détournement de fonds publics, il a été limogé de ses fonctions le 26 août 2010, après avoir été sommé (IGE) et la Cour des comptes, de restituer au Trésor

générale de l'État) ou celle d'autres personnalités a permis de maintenir une épée de Damoclès plus ou moins dissuasive sur les grands serviteurs de l'État⁵⁴. Les autorités luttent également contre le phénomène d'impôts impayés par certaines entreprises et certains grands groupes. Le bras de fer qui a opposé, fin 2012 - début 2013 l'État au groupe BSA (Bouamatou Société Anonyme) est typique de ce combat. Cependant, la lutte contre la corruption prend souvent un tour plus politique :

« En décembre 2009, trois hommes d'affaires étaient en effet arrêtés et placés en détention provisoire : Cherif Ould Abdellahi, président du groupe MAOA, Mohamed Ould Noueigued, PDG de la Banque nationale de Mauritanie (BNM), et Abdou Maham, homme d'affaires impliqué dans l'import-export. Ces trois hommes étaient soupçonnés d'avoir 'encaissé illégalement'⁵⁵ d'importantes sommes d'argent de la Banque Centrale de Mauritanie entre 2001 et 2002. Ces trois hommes d'affaires ont comme points communs, outre leur richesse, d'appartenir au même ensemble tribal (Smacid), d'avoir été très proches de l'ancien président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya et d'avoir soutenu un candidat d'opposition lors de la présidentielle de 2009⁵⁶. »

Le résultat de cette chasse à la corruption est donc ambigu, tous les observateurs s'accordent à dire que la petite corruption ainsi que la « gabegie à ciel ouvert⁵⁷ » dans la haute fonction publique ont diminué. Mais le régime s'est peu attaqué, ou attaqué à « géométrie variable », aux problèmes de non transparence dans l'attribution des marchés publics qui gangrènent pourtant l'économie mauritanienne. Cet extrait d'entretien avec un haut fonctionnaire mauritanien⁵⁸ nous montre comment, derrière la lutte contre la corruption, semble se recomposer une partie de l'économie mauritanienne.

Il y a trois strates d'entreprises à considérer si l'on veut comprendre la recomposition actuelle de l'économie. La première est composée d'entreprises, rayonnantes à l'époque de Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, comme AON, MAOA ou BSA. Ces pôles autrefois dominants se détricotent⁵⁹, ils resserrent leurs activités autour des secteurs de l'importation car ils ont de plus en plus difficilement accès aux marchés

sor public pas moins de 271 millions d'ouguiyas (environ 826 000 euros) qu'il était soupçonné d'avoir détourné. Cf. notamment *Slate Afrique* : « Mauritanie – 'Monsieur droits de l'homme' derrière les barreaux », 8 novembre 2011.

54. En novembre 2009, une quinzaine de hauts fonctionnaires avaient été relevés pour les mêmes raisons, sans poursuite judiciaire toutefois, en décembre.

55. Le chef d'accusation est : « implication dans une action de détournement de fonds, recel de fonds détournés, falsification de documents bancaires et escroquerie ».

56. Cf. Antil (2010).

57. Les détournements massifs de budget.

58. Entretien réalisé à Nouakchott, en février 2012.

59. Ces groupes se sont peu à peu diversifiés au gré de leurs succès dans l'obtention de marchés publics dans des domaines où ils n'étaient pas présents au préalable, ce qui a créé, nous confie un expert comptable (lors d'un entretien en mars 2012 à Nouakchott), des groupes dont la trop grande diversification d'activité est devenue une fragilité, qui de surcroît pratiquent souvent, au niveau de l'encadrement, des recrutements sur la base des liens de parenté plutôt que sur celle des qualités professionnelles.

publics. La deuxième strate est constituée autour d'entreprises qui étaient déjà présentes dans le paysage (comme AMSL, Azizi, Wafa, MIP..., mais qui aujourd'hui prennent une autre dimension car elles accèdent beaucoup plus aisément à tous types de marchés publics. Enfin, la troisième strate, ce sont un certain nombre d'entreprises publiques (ATTM, ENER, SNAT...) qui obtiennent des marchés qu'ils ne peuvent honorer et qu'ils doivent donc sous-traiter à d'autres entreprises, dont les propriétaires ne sont pas toujours connus.

La lutte contre la corruption ne change donc guère le fonctionnement économique du pays, où les amitiés politiques sont le préalable à l'accès aux marchés publics. La lutte contre les pratiques corruptives ne s'exerce pas avec la même sagacité quand les entrepreneurs ont les bonnes amitiés politiques. Par ailleurs, l'expansion du secteur minier laisse apparaître de véritables niches (spécialisées dans la location de matériel de BTP, dans le catterring, dans l'intérim, dans la sécurisation des sites miniers ou encore dans l'obtention de permis de prospection⁶⁰...) dans lesquelles se sont engouffrées des entreprises dirigées par des personnages étiquetés comme proches de l'équipe dirigeante actuelle. D'ailleurs, le 27 février 2013⁶¹, la Mauritanie a été suspendue du processus d'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives⁶²).

Autre différence avec ses prédécesseurs, Mohamed Ould Abdel Aziz semble avoir une vision assez négative de l'État. Il a fait des réformes consistant à augmenter les salaires des fonctionnaires et à diminuer les différents avantages auxquels ils pouvaient avoir accès (voitures de fonctions, primes, défraiements divers...). Au-delà de la lutte contre la corruption, sur laquelle nous nous sommes déjà étendus, il y a une méfiance du président vis-à-vis de l'administration, un corps qu'il juge corrompu et peu efficace. Face à cette situation, il a décidé de centraliser très fortement le pouvoir. Cet extrait d'interview⁶³ d'un haut fonctionnaire à la tête d'une direction d'un des ministères les plus importants, est révélateur :

Concernant l'État, il y a une très forte concentration décisionnaire, même dans les décisions de routine. Les dossiers non traités s'accumulent. D'une certaine manière, si nous considérons la chaîne hiérarchique, ce qui est normalement le dernier recours (le président) est devenu le premier, puisque les échelons intermédiaires ne peuvent pas prendre de décision. On peut dire par exemple que la primature⁶⁴ a disparu, puisqu'elle ne peut plus exercer ces deux fonctions essentielles d'intermédiation (entre les ministères) et d'interpellation. Il n'y a plus de procédures connues, stables et transparentes. Les échelons administratifs ont disparu. Il y a aujourd'hui des divisions, dans les ministères, qui n'existent plus que de nom. Il

60. Certaines sociétés réussissent à obtenir des permis de prospection alors qu'elles n'ont aucune compétence technique pour prospecter. Elles tentent ensuite de céder leurs permis à des vraies entreprises minières.

61. Cf. *RIM24* : « La Mauritanie suspendue de l'ITIE », 7 mars 2013. Cette suspension était due à la non publication 2010 et 2011.

62. Cf. La page Mauritanie du site de l'ITIE : <http://eiti.org/fr/mauritanie>

63. Réalisé à Nouakchott en février 2012.

64. Premier Ministre.

y a parfois des enveloppes budgétaires qui sont débloquées en octobre, alors qu'on les attend depuis janvier.

Ce constat est largement partagé par nos interlocuteurs, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Il faut dire aussi qu'une partie du ressentiment des fonctionnaires vient du tarissement des sources de corruption et des capacités de détournement. Les budgets de fonctionnement sont moindres, la menace de sanction en cas de détournement est réelle. Mais au-delà, il y a un véritable grippage du fonctionnement de l'État, même si, par ailleurs, certains dossiers dans lesquels le président s'investit peuvent avancer très rapidement et laisser croire à une certaine efficacité de la machine administrative. Cela constitue un véritable élément de rupture avec les régimes précédents dans lesquels les fonctionnaires, tout du moins la haute fonction publique, étaient beaucoup plus intégrés au système de pouvoir.

Moderniser le territoire

Une dimension intéressante de la gouvernance Abdel Aziz est certainement le souci, présentée comme l'une des grandes priorités de son mandat⁶⁵, de rééquilibrer le territoire :

Question : Est-ce que le développement minier enregistré ces dernières années ne risque pas de déséquilibrer encore plus le territoire ?

Sidi Ould Tah : Nous allons rééquilibrer le territoire par une politique volontariste d'aménagement. Ce rééquilibrage du territoire passe d'abord par l'émergence de pôles régionaux, grâce à l'amélioration des infrastructures, la qualité de l'électrification rurale, et l'implantation de nouvelles activités productives dans les chefs-lieux des wilaya. Ensuite, le rééquilibrage passe par la lutte contre l'implantation anarchique des populations, qui nécessitent un investissement toujours plus grand en terme d'infrastructures, de services de bases, dans lequel l'État s'épuise financièrement, pour un résultat qui n'est pas toujours optimum. Un certain nombre de villes nouvelles vont être mises en chantier, pour rassembler les gens et pouvoir leur apporter des services de qualité.

Si l'on peut être plus que circonspect vis à vis du premier volet, qui est un grand classique du discours politique mauritanien, la seconde initiative mérite l'attention. La première ville nouvelle est N'Beiguet Lahwach⁶⁶, ville, à la frontière du Mali, qui a été construite également pour des motifs sécuritaires (Antil, 2011). Trois autres villes nouvelles sont prévues, l'une entre Aïoun el Atrouss et la ville de Kobeny (wilaya du Hodh el Gharbi), l'autre dans la wilaya du Brakna et la troisième, Chami, à 200 kilomètres au nord de Nouakchott, sur la route qui mène à Nouadhibou. Pour les deux villes du Brakna et du Hodh el Gharbi⁶⁷, le principe est de proposer à plusieurs dizaines de petites localités

65. Entretien réalisé avec Sidi Ould Tah, *Ministre* des Affaires économiques et du développement mauritanien, à Nouakchott, en mars 2012.

66. Cf. note n° 27. Cette ville est également le chef lieu d'une nouvelle moughata.

67. Les quelques lignes qui suivent sont directement inspirées d'un entretien avec Birane Wane, responsable de la décentralisation, en février 2012, à Nouakchott.

qui ont des services médiocres (comme par exemples des écoles n'offrant qu'un service partiel car les enseignants ne sont pas toujours présents) de se regrouper dans un bourg rural, une petite ville où des services de qualités seront offerts. En arrivant dans la ville, les nouveaux habitants reçoivent un lopin de terre et doivent construire une habitation à leurs frais. Il y a eu au préalable négociation entre les autorités et les communautés des différentes localités concernées et les nouveaux habitants ne perdent évidemment pas leurs terres dans la localité de départ.

Enfin, la modernisation du territoire passe aussi par des projets plus ambitieux comme la construction d'un nouvel aéroport⁶⁸, à 25 kilomètres au nord de Nouakchott, et la création d'une zone franche dans la ville de Nouadhibou⁶⁹.

Le mode de gouvernance de Mohamed Ould Abdel Aziz est à bien des titres contradictoires. Sincère modernisateur, il ne s'appuie pas, ou bien moins que ses prédécesseurs, sur les structures étatiques, semblant entretenir une sorte de méfiance vis-à-vis des fonctionnaires. Le degré de concentration décisionnaire atteint des degrés contre-productifs pour le bon fonctionnement du pays. La lutte contre la corruption illustre également cette démarche très paradoxale. La corruption de la fonction publique a visiblement diminué mais le fonctionnement du système de l'attribution des marchés publics, cœur des problèmes économiques du pays, n'a pas été réformé. Les acteurs économiques qui sont régulièrement sanctionnés semblent l'être sur la base de la qualité de leur relation avec le régime actuel plus qu'en raison de leur « crime économique ». Même si le président a engrangé différents succès (notamment sécuritaires) depuis le début de son mandat, la concentration inédite du pouvoir porte en germe le délitement de l'État.

Bibliographie

- ANTIL Alain, 2010, « Mohamed Ould Abdel Aziz l'alchimiste », *L'Année du Maghreb*, VI, p. 357-372.
- , 2011, « Chronique de l'année de braise : les multiples dimensions de la « guerre » au terrorisme », *L'Année du Maghreb*, VII, p. 345-356.
- OUL BAH Mohamed Fall, 2012, « L'économie mauritanienne : des stratégies d'endettement aux licences d'exploration et d'exploitation minières », texte (non publié) de l'intervention au colloque de l'Ifri : *Le Sahel en 2012, évolutions, sécurité et développement*, 22 juin 2012, Paris.
- PEZARD Stéphanie et GLATZ Anne-Kathrin, 2010, *Armes légères et sécurité en Mauritanie. Une perspective nationale et régionale*, Small Arms Survey, Occasional paper 24, 128 p.

68. Cf. *AllAfrica* : « Mauritanie : Lancement des travaux de construction du nouvel aéroport de Nouakchott », 20 novembre 2011.

69. Cf. *Pana* : « Mauritanie - Une zone franche pour Nouadhibou », 24 juin 2013.